



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2026-01/01

Millonfosse, le 09 janvier 2026

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'arrêté préfectoral portant interdiction temporaire aux massifs forestiers du département du Nord en raison des risques de chutes de branches et d'arbres du 08 janvier 2026 22h00 au 9 janvier 2026 23h59,

Vu le bulletin de suivi météorologique de Météo-France du 08/01/2026 10h08 plaçant le département du Nord en vigilance orange vent,

Considérant la dangerosité de l'accès au parc de jeux et la nécessité d'assurer la sécurité.

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'accès au parc de jeux est interdit.

ARTICLE 2 : Cette interdiction est valable à partir du vendredi 09 janvier 2026 et pourra être prolongée selon les conditions météorologiques.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, veilleront à la bonne exécution du présent arrêté.

Le Maire,


Gérald THURU



MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr